

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 001-210100749-20240415-20240415_1-DE

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=oOo=</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal 19</p> <p>En exercice 19</p> <p>Prenant part à la délibération 12</p> <p><u>Date de la convocation</u></p> <p>09/04/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>09/04/2024</p> <p>Del 20240415-1</p>	<p>EXTRAIT du</p> <p>des DELIBERATIONS</p> <p>du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <p>Séance du 15 avril 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le 15 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p>Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Stéphane MERIEUX, Sandrine RUETTE Séverine MENAND, Florence CHAMBARD, Sébastien JACQUET, Valentin TISSOT.</p> <p>Absents excusés: Claude AMASSE, Sonia DEBIAS-SAID, Lorène GUILLET, Rachel SOCCOL.</p> <p>Absents : Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD</p> <p>Madame Séverine MENAND a été élue secrétaire de la séance.</p>
---	--

**1_ REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SFIL A TAUX FIXE
D'UN MONTANT TOTAL DE 832 850 € AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE
TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour le financement des travaux sur le réseau d'assainissement, nous devons faire recours à un prêt bancaire

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 832 850 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : SFIL à taux fixe
Montant : 832 850 euros
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée d'amortissement : 35 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe : 3.50 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 7.09 % est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 001-210100749-20240415-20240415_1-DE

S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre du tableau pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Bruno CHARVIEUX



Le Maire certifie que le présent acte est conforme au registre des délibérations et a été publié ou sera notifié selon les règles en vigueur. La présente décision, peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif par courrier ou par la voie de l'application « télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. Avant de saisir le tribunal administratif, la présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois par lettre recommandée auprès de M. le Maire. En cas d'absence de réponse dans les 2 mois ou de réponse négative, vous disposez alors de 2 mois pour saisir le tribunal administratif

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 001-210100749-20240415-20240415_3-DE

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=oOo=</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal 19 En exercice 19 Prenant part à la délibération 12</p> <p><u>Date de la convocation</u></p> <p>09/04/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>09/04/2024</p> <p>Del 20240415-3</p>	<p>EXTRAIT du</p> <p>des DELIBERATIONS</p> <p>du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <p>Séance du 15 avril 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le 15 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p>Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Stéphane MERIEUX, Sandrine RUETTE Séverine MENAND, Florence CHAMBARD, Sébastien JACQUET, Valentin TISSOT.</p> <p>Absents excusés : Claude AMASSE, Sonia DEBIAS-SAID, Lorène GUILLET, Rachel SOCCOL.</p> <p>Absents : Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD</p> <p>Madame Séverine MENAND a été élue secrétaire de la séance.</p>
---	---

3 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de France Domaine.

DIA 2024V0010: Bâtiment industriel dans la zone du creuzat sur terrain de 2 400 m² situé « le reuzat » (A 770) pour un montant de 450 000 €

DIA 2024V0011: Appartement dans copropriété de 67.82 m² situé « 99, grande rue » (E 824) pour un montant de 130 000 €

DIA 2024V0012: Terrain cédé à SEFI de 652 m² situé « la montée » (E 269 et 268) pour un échange.

DIA 2024V0013: Terrain cédé à CHENE Yvette et Lucienne de 282 m² situé « la montée » (E 269 et 268) pour un échange.

DIA 2024V0014: Terrain cédé à CHENE Jérôme de 288 m² situé « la montée » (E 265 et 1060) pour un échange.

DIA 2024V0015: Terrain de 25 003 m² situé « la montée » (E 275, 269, 268, 265, 272, 276, 1058, 1060, 1062,) pour 1 190 000 euros.

DIA 2024V0016: Terrain de 24 m² cédé à Jérôme CHENE situé « la montée » (E 1062) pour un échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Dit ne pas exercer le droit de préemption sur ces biens
- Donne pouvoir au Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant dans l'ordre du tableau, pour mettre en œuvre la présente délibération.

Le Maire,
Bruno CHARVIEUX



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 001-210100749-20240415-20240415_2-DE

S²LOW

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN =oOo= Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal 19 En exercice 19 Prenant part à la délibération 12</p> <p>Date de la convocation 09/04/2024</p> <p>Date d'affichage 09/04/2024</p> <p>Del 20240415-2</p>	<p>EXTRAIT du des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <p>Séance du 15 avril 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le 15 avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p>Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roséline FLACHER, Benjamin LLOBET, Stéphane MERIEUX, Sandrine RUETTE Séverine MENAND, Florence CHAMBARD, Sébastien JACQUET, Valentin TISSOT.</p> <p>Absents excusés: Claude AMASSE, Sonia DEBIAS-SAID, Lorène GUILLET, Rachel SOCCOL.</p> <p>Absents : Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD Madame Séverine MENAND a été élue secrétaire de la séance.</p>
--	--

2_ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Suite à l'agrandissement du groupe scolaire, il s'avère nécessaire de renforcer le temps de nettoyage des locaux. L'adjoint technique affecté à l'entretien du groupe scolaire étant déjà à temps complet, nous proposons à l'agent technique affecté aux locaux de la mairie des heures complémentaires à son contrat actuel. De ce fait, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent technique affecté à l'entretien des locaux de la mairie de 14/35^{ème} en un 19/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la transformation d'un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet de 14/35^{ème} en un poste à 19/35^{ème}
- **Fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} MAI 2024		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Service Administratif		
Secrétaire de mairie ou Directeur Général des Services	1	Adjoint administratif 1 ^o cl. et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou des attachés
Agent d'accueil à l'état civil	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs
Comptabilité-Ressources humaines	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs, et/ou des rédacteurs
Urbanisme-Accueil – gestion de l'eau	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 001-210100749-20240415-20240415_2-DE

S²LO

Service Technique		
Agents techniques polyvalents	7	Cadre d'emplois des A (dont 8h d'ASVP)
Entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Fonctions d'ATSEM	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Service médico-social		
ATSEM	3	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Technique		
Entretien des locaux (ménage mairie)	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 19 H /semaine
Service culturel		
Emploi au sein de la médiathèque	1	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine 21 H /semaine

- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Bruno CHARVIEUX



Le Maire certifie que le présent acte est conforme au registre des délibérations et a été publié ou sera notifié selon les règles en vigueur. La présente décision, peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif par courrier ou par la voie de l'application « télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr. Avant de saisir le tribunal administratif, la présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois par lettre recommandée auprès de M. le Maire. En cas d'absence de réponse dans les 2 mois ou de réponse négative, vous disposez alors de 2 mois pour saisir le tribunal administratif